

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL

La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

AUTOUR DE LA "CHORALE"

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE

Une bête touchée — Ma réponse à la Chorale



Je prie les lecteurs de la *Petite Tunisie* de vouloir m'excuser si, aujourd'hui, j'accapare la première place du journal pour répondre aux aménités « bien senties » dont j'ai été l'objet de la part du pitre Grosjacques et de ses acolytes de la *Chorale*.

Oh ! qu'on n'attende pas de moi, ni injures, ni gros mots, ni grossièretés vis-à-vis d'hommes mal élevés dont l'un d'eux, troque quelquefois, dit-on, la casaque du pitre pour revêtir la robe d'avocat, une robe qui laisse souvent à désirer, comme on va le voir par l'exposé des faits que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs et qui ont donné lieu à cette virulente apostrophe qui est passée sur ma tête sans m'atteindre, même du plus petit éclat.

On se rappelle encore que la *Chorale* s'est rendue à Malte, il y a deux ou trois mois. Il paraît que, là-bas, dans cette ville, le président de cette société de chant s'est conduit comme un véritable Jean-f... ; qu'il n'a pas craint, lui, presque délégué du Résident général, d'introduire sa concubine auprès du gouverneur de l'île, d'accepter pour elle des cadeaux, une invitation à luncher, de permettre qu'elle trônât à la place d'honneur entre le gouverneur et un haut fonctionnaire de la marine anglaise...

Les membres de la *Chorale* ne dirent rien sur le moment ; ils ne firent même pas paraître leur mécontentement, mais ils étaient outrés, indignés...

Lorsqu'ils rentrèrent à Tunis, plusieurs vinrent me trouver et me prier de stigmatiser la conduite de M^e Grosjacques, en cette circonstance ; je leur conseillai de réclamer la démission de leur président pour manquement grave à ses devoirs. Ils n'en ont rien fait, j'ignore pourquoi.

Quant à moi, n'étant pas plus royaliste que le roi et voyant que les premiers intéressés restaient cois, j'en fis de même et ne soufflai mot de l'affaire.

Ces jours derniers, la *Chorale*, pour placer quelques billets de son illégitime tombola, alla chanter au Casino d'Hamamel-Lif. Je m'y trouvais, par hasard, ce soir-là. Je confesse qu'un morceau sur six fut bien chanté, mais les cinq autres écorchèrent les oreilles des spectateurs les moins musiciens et les miennes.

Je ne pus m'empêcher d'en faire tout haut la remarque et de publier, dans le premier numéro de la *Petite Tunisie*, les quelques lignes qui suivent :

La *Chorale* s'apprête, dit-on, à se rendre à Lyon pour concourir. Il nous a été donné de l'entendre il y a quelques jours ; nous avons le regret de lui dire que nous en avons encore le tympan malade.

Si réellement son intention est d'aller à Lyon, nous l'engageons à répéter le plus souvent possible afin de s'éviter des coups de sifflet.

Ce « fait-divers » n'eût pas le don de plaire à un membre de la *Chorale* qui, en homme brave, me renvoya le journal

avec quelques injures, me *sommant* de ne plus m'occuper de la *Chorale*, sans quoi il me réglerait mes papiers, mais... il oublia d'apposer sa signature au bas de sa menace.

Mon caractère est peut-être mal fait, mais au lieu de m'arrêter devant une menace, je continue à frapper de plus belle ; je cherche le danger et je ne suis heureux que lorsque je me trouve dans une situation où il y en a un à courir.

Les insultes de cet « anonyme » ne firent que m'exciter contre la *Chorale* et alors, revenant contre cette Société qui avait demandé un secours à la Résidence, j'adjurai le gouvernement de ne pas donner des fonds à une société qui risquait fort « de remporter des trognons de choux en guise de lauriers ! »

Inde iræ ; j'avais piqué au vif la *Chorale*.

Quelques membres se réunirent immédiatement chez le chantre Grosjacques, et celui-ci leur montra la lettre qui me fut décochée, lettre que je me suis refusé à recevoir mais que la « chipie » de l'avenue de France s'est empressée de publier.

Pour le coup, le Grosjacques de la *Chorale* ayant dépassé les bornes permises, je me suis dit : « Si cet homme est fou, il faut le faire disparaître de la circulation en lui collant ses quatre vérités. »

Et voilà pourquoi, vendredi, j'ai demandé à ce Grosjacques ce qu'on a déjà lu plus haut concernant sa maîtresse, qu'il a encore eu l'aplomb, m'a-t-on dit ces jours-ci, de présenter en nombre d'endroits, à Tunis, comme sa femme légitime.

J'ai dû toucher la bête au défaut de l'épaule, puisque, au lieu de me donner un démenti formel, à propos de l'affaire de Malte, M^e Grosjacques a vomi, sur mon compte, cinquante lignes d'insultes, d'insultes qui m'ont complètement laissé froid. Si ce n'était pas pour mes lecteurs, je ne les aurais pas relevées, je l'avoue, dans la *Petite Tunisie*, mais en dehors du journal, avec d'autres arguments plus frappants dont il aurait gardé longtemps la trace et le souvenir.

Je ne l'ai pas rencontré sur mon chemin ; tant mieux pour lui, car je lui aurais fait connaître la saveur de ma cravache.

Ce triste sire ose me traiter d'ignoble voyou, de maître-chanteur que les tribunaux ont plusieurs fois flétri ; de pique-assiette, de menteur, et, par-dessus le marché, il me menace, pour la prochaine fois, de la trique !

Si ce n'est pas à pouffer de rire, venant de la part d'un pleutre pareil !

Ah ! M^e Grosjacques, je suis, dites-vous, un voyou, un ignoble voyou, mais qu'êtes-vous donc, vous, qui, avocat à Bône, plaidant en divorce pour le mari de votre maîtresse, abandonnez votre client pour vous sauver à Tunis avec celle contre qui vous plaidiez?...
Je suis un maître-chanteur que les tri-

bunaux ont plusieurs fois flétri ? Tout le monde sait dans quelles circonstances — une fois — j'ai été poursuivi de par ordre de M. Massicault ; les lettres que je possède en font foi.

Vous me traitez, en outre, de pique-assiette, moi ? Mais ne savez-vous donc pas qu'étant à Bône, deux fois je suis intervenu auprès du maire de cette ville pour faire obtenir un secours à la famille de votre concubine sur la prière qui m'en avait été faite par l'un des beaux-frères de Madame Grosjacques ?

Je suis un menteur ? Et en quoi donc ai-je menti ? est-ce en vous disant vos quatre vérités ? en vous flanquant à la face que vous avez trahi l'hospitalité d'un haut personnage, vous, presque délégué du gouvernement, en introduisant chez lui du monde qui n'avait pas à y aller ?

Quant à votre menace du revolver, pas plus que de la trique, sachez qu'elle ne peut effrayer que les imbéciles et les lâches de votre espèce.

Moi, je ne vous menace point ; mais si vous me rencontrez sur votre chemin, je vous prévient, charitablement, d'avoir à passer de l'autre côté du trottoir, car on ne sait pas ce qui pourrait arriver ; je puis être mal disposé et quand je suis dans cet état-là, quelquefois, je vais un peu trop loin.

Pour terminer, je m'en voudrais de ne pas raconter jusqu'où cet homme pousse la lâcheté. Après l'apparition de son ordure, il est allé, prier un haut personnage, que je ne veux pas nommer, d'intercéder auprès de moi, en sa faveur, pour que la polémique prenne fin.

« Je ne sais pas ce qu'a M. Lacroix contre moi, aurait dit ce froussard ; je ne lui ai rien fait et jusqu'à ce jour, depuis Bône où nous nous sommes connus, nous n'avons eu que d'excellentes relations. »

M^e Grosjacques, encore une fois, a menti, attendu que j'étais déjà installé à Tunis lorsque celui-ci débarqua à Bône.

A Tunis, quelques fois, c'est vrai, j'ai eu occasion de lui causer ; mais là se sont bornés nos rapports.

Cet homme à deux faces, pelotant en même temps de Carnières et Tridon, ne m'a jamais plu.

Voilà pour M^e Grosjacques.

Quant à la *Chorale*, je n'ai que faire de ses insolences, car une société qui conserve à sa tête un président tel que M^e Grosjacques, qui a si gravement manqué à ses devoirs, comme je viens de le prouver, n'est pas digne d'intérêt.

Elle peut donc bavarder tout à son aise, je m'en... fiche. Em. L.

**

J'avais déjà remis l'article qui précède à l'imprimerie lorsque, au dernier moment, on me montre la *Dépêche* contenant une lettre de M^e Grosjacques démentant qu'il ait reçu mandat officiel et affirmant qu'il

a décliné l'invitation du gouverneur de Malte.

M^e Grosjacques ergote et ment.

Il ment lorsqu'il soutient qu'il n'a pas accepté l'invitation de prendre part au lunch (five o'clock) offert en l'honneur de la *Chorale* ; il ergote lorsqu'il avance qu'il n'a reçu aucun mandat officiel.

Il est bien évident que M^e Grosjacques ne pouvait pas avoir de mandat officiel, à quel titre l'aurait-il eu ? *Officieux*, c'était bien assez et même de trop ; quant à avoir pris part au lunch, lui et Madame Grosjacques, je soutiens qu'ils y ont pris part.

Et tous ses démentis ne feront pas que cela ne soit. Em. L.

Il paraît que l'intelligent directeur des Contributions Diverses a demandé, avant de rentrer en France, non seulement une indemnité de dix mille mille francs, mais encore la croix de la Légion d'honneur !

Décidément, ce brave M. Coustou ne doute plus de rien.

Qu'on lui donne donc une médaille en chocolat et qu'il parte le plus tôt possible, si l'on veut arrêter le gâchis que ce fonctionnaire met comme à plaisir dans l'important service qu'il dirige, Dieu sait comme ! malheureusement encore.

Mise en liberté d'Elias Lellouch

Nous avons reçu trop tard, vendredi, pour être insérée dans notre dernier numéro, la dépêche nous annonçant la mise en liberté de notre collaborateur et ami Elias Lellouch dit Le Collu.

Après quelques jours passés au milieu des siens, à Alger, Lellouch viendra reprendre sa place au journal.

Alors que M. Lefebvre, le véritable organisateur du service forestier en Tunisie, est parti de la Régence sans la moindre récompense, son successeur, dont le seul mérite est d'avoir continué l'œuvre entreprise par son regretté prédécesseur, vient d'être fait chevalier du Mérite agricole.

Ah ! il ne faisait pas bon, dans le temps, d'afficher une certaine indépendance, M. Massicault avait tôt fait de vous sacrifier à sa rançune.

AUX CONTRIBUTIONS DIVERSES

Nous avons déjà signalé le cas, dans un précédent numéro, en demandant à l'administration des Contributions Diverses pourquoi elle exige à Souk-el-Arba et à Souk-el-Kmis un impôt sur les céréales, vendues sans criées, par les colons, dans leurs propriétés, alors qu'à Béja ni dans aucune autre localité elle ne le réclame pas.

L'administration ne nous a pas répondu parce qu'elle ne le pouvait pas, qu'elle était fautive.

Malgré nos objurgations contre ce service, on ne dit rien, semblerait-il, en haut lieu, aussi marche-t-il en dépit du bon sens. C'est le gâchis poussé jusqu'à l'extrême. Et comment pourrait-il en être autrement avec le fonctionnaire qui le dirige et qui n'a plus aujourd'hui qu'une préoccupation : se voir déceler, empocher ses dix mille francs d'indemnité et filer au plus vite.

Voici, en tous cas, le décret du 20 kaada 1304 (19 août 1887) que n'observent pas messieurs les receveurs des Contributions diverses de Souk-el-Arba et Souk-el-Kmis et peut-être d'autres lieux que nous ignorons :

Décret du 20 kaada 1304 (19 août 1887.)

Les céréales, légumes secs, zraras, etc., introduits au marché, ainsi que leur prix de vente répondent par privilège du paiement du droit ou des accessoires. Le percepteur peut au besoin s'opposer à leur enlèvement aux risques et périls des débiteurs.

Art. 3. — La vente en public et le stationnement des céréales, légumes secs, etc., ne pourra avoir lieu que dans les marchés ou emplacements désignés par nous à cet effet.

La vente des céréales, légumes secs, etc., opérée sans publicité par le propriétaire dans sa ferme ou dans ses entrepôts ne donnera lieu au paiement d'aucun droit.

Toute vente faite dans des conditions autres que celles qui viennent d'être spécifiées sera considérée comme vente en public prohibée et passible des peines prévues à l'article 6.

Journal Officiel Tunisien
du 18 août 1887.

Nous espérons que M. le directeur des Finances voudra bien ordonner à son subordonné des Contributions Diverses d'avoir à faire respecter partout les décrets non abrogés.

Croirait-on que ce Bourde, dans sa naïveté d'homme qui n'a pas inventé la poudre, multiplierait les démarches auprès de ses amis influents afin de tâcher de créer des embarras à notre sympathique Résident ?

Le directeur des Contrôles, à ce petit jeu, se brisera les ailes, c'est certain, mais si nous étions ministre des Affaires Etrangères, ce n'est pas un consulat général ni même une préfecture que nous offririons à un aussi singulier fonctionnaire, nous le révoquerions purement et simplement de ses fonctions pour lui apprendre à vivre et à respecter l'autorité de ses chefs.

La colonie verrait cela avec une joie inefable.

LE FIEF D'UNE COMPAGNIE

I

Il se passe d'étranges choses, paraît-il, à Bizerte, dans le fief de cette rapace compagnie qu'on appelle la C. P. B. et ce qui est un comble, avec la complicité du représentant de l'administration française : nous avons nommé M. le contrôleur civil.

Hélas ! oui, M. le commandant Guénard n'est plus — ou plutôt n'a jamais été — le défenseur né de ses compatriotes dont il se moque, comme de Collin-Tampon, mais bien le contraire. C'est l'homme-lige de M. Odent dont il exécute au doigt et à l'œil, toutes les volontés ; dont il épouse les querelles, et partant persécute ceux qui n'ont pas le don de plaie ou ne veulent pas courber l'échine devant l'omnipotente et puissante compagnie.

Malheureusement, le commandant Guénard n'est pas le seul fonctionnaire de cette ville qui se prête à tous les desseins du représentant de MM. Hersent-Couvreux et Lesueur.

On dirait que le gouvernement s'est plu, comme à plaisir, d'envoyer là-bas des hommes qui, immédiatement, se font les plats valets de la Compagnie du Port de Bizerte. Peut-être, ceux-ci craignent-ils pour leur situation — ces gens-là, Lesueur et ses acolytes, ne sont-ils pas tout-puissants auprès de nos chefs d'administration ? du moins, ils le disent et comme personne n'est là pour les contredire, il s'ensuit que tous les fonctionnaires envoyés à Bizerte ont peur et... deviennent les ennemis des ennemis de la C. P. B.

Au premier rang, il faut placer M. Foulquier, médecin municipal.

Un joli coco encore que ce particulier-là !
(A suivre.)

Un journal local a annoncé dernièrement que le tribunal de la Seine venait de prononcer la dissolution de la Société des *Monts-de-Piété tunisiens*.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le jugement dont il s'agit a été frappé d'appel et que les *Monts-de-Piété* n'en continuent pas moins à faire des opérations comme si de rien n'était.

LE PROCÈS

de la Direction de l'Agriculture

(Suite)

Par suite d'une conception assez singulière on a joint à cette direction de l'Agriculture une direction des Contrôles et on a chargé de tout le même fonctionnaire, mêlant ainsi l'administration gouvernementale et politique de la Tunisie avec les charges de l'Agriculture.

Il est bon d'expliquer que cette création était, en quelque sorte, dirigée contre l'autorité de M. Massicault et une satisfaction donnée à un parti de l'opposition. En somme, M. Ribot partageait en deux les pouvoirs du Résident. Une telle conception était malheureuse et devait amener des conflits. Il n'en a rien été grâce à l'esprit conciliant des parties.

Aujourd'hui, cette institution n'a plus sa raison d'être ; elle ne peut que gêner M. le Résident Général dans l'accomplissement de sa tâche. Il n'y a plus, du reste, dans la colonie ni opposés, ni résidentiels, mais seulement des colons convaincus que l'union fait la force et qu'il n'est pas trop de tous les efforts pour lutter contre les adversaires du dehors.

La création, du reste, de la Chambre Consultative, organe de la colonie, met en rapports constants la colonie et le Résident, lui en fait connaître les désirs, et lui fournit un moyen sérieux de s'éclairer sur les diverses questions en même temps qu'un point d'appui dans les demandes qu'il adresse, dans l'intérêt de la colonie, au gouvernement français.

Il est arrivé de l'institution sortie de cette conception ce qu'il arrive de toute œuvre complexe ; la direction de l'Agriculture nous paraît n'avoir pu remplir qu'imparfaitement ses doubles attributions.

Comme direction des Contrôles, l'institution a affaibli l'œuvre d'influence française qu'avaient commencée les Résidents généraux MM. Cambon et Massicault. Cette création des contrôles merveilleuse par sa simplicité et son économie a cessé d'être entièrement dans la main du représentant de la France. Elle n'a plus agi dès lors qu'avec une certaine mollesse. Lassés de ne recevoir que des impulsions hésitantes, de n'être plus guère consultés et encore moins écoutés, les Contrôleurs civils se sont peu à peu désintéressés de leur mission, et ont ralenti leur action salutaire sur les indigènes et les colons.

Tels nous paraissent être les résultats de la fonction politique.

Voyons ce qu'a fait la direction de l'Agriculture au point de vue agricole.

Dans cette voie, la direction a marché à peu près au hasard.

Malgré la bonne volonté, l'intelligence et le zèle, nul ne peut s'improviser agriculteur. Ce n'est pas dans des études littéraires qu'on peut puiser les notions nécessaires.

Nous voyons même, tous les jours, des agriculteurs qui n'ont étudié cette science que dans des livres et des cours, montrer dans la pratique une inexpérience et une impéritie complètes.

Il est arrivé de la direction de l'Agriculture à ce point de vue, ce qui devait arriver : n'ayant point d'expérience, à peine quelques notions, elle a fait ce qu'elle pouvait faire.

Nous l'avons vu enthousiaste d'abord de la culture de la vigne, en désespérer ensuite, puis imaginer pour la remplacer des cultures nouvelles, dont pas une n'a réussi ; imaginer bientôt et concentrer ses efforts sur une colonisation officielle et s'efforcer d'attirer de petits colons qui, heureusement jusqu'ici, n'ont guère répondu à l'appel.

C'a été ensuite le tour des plantations d'oliviers, bonne chose assurément pour celui qui a des capitaux et peut attendre dix ou quinze ans, et qui est propriétaire certain du sol par lui acquis.

Ces concessions de terrains pour planter des oliviers sont faites à vil prix, au grand détriment du capital foncier de l'Etat tunisien.

Elles ne profiteront qu'à des capitalistes n'habitant pas la Tunisie et qui draineront les profits, s'il y en a jamais, hors du territoire tunisien, ces propriétaires créeront ainsi en Tunisie une situation analogue à celle qui fait la ruine de l'agriculture en Italie ; nous y voyons, en effet, l'ouvrier agricole mourir de faim sur un sol fertile, tandis que le propriétaire absent dépense à la ville ou même à l'étranger, en luxe et en plaisirs le produit de leur travail acharné.

La direction de l'Agriculture ne s'est jamais préoccupée d'augmenter la fertilité du pays par le reboisement et les irrigations. Elle est persuadée que les pluies n'ont pas diminué depuis l'occupation romaine ; elle nie presque, en quelque sorte, les effets heureux du reboisement, ou, du moins, ne s'en occupe pas, alors que nous en voyons des exemples frappants sur tous les points du globe dans l'Asie centrale notamment, où les pluies jadis inconnues se produisent de nouveau, partout où les Russes ont pu planter des arbres ; la région de Taschkend ou de Samarcande en fournit l'exemple le plus frappant. Les récits des historiens arabes parlant des forêts de Kairouan, laissent la direction de l'Agriculture complètement incrédule. Elle ne songe en fait d'arbres qu'aux plantations d'oliviers.

Nous avons dit que la viticulture était jadis la culture préconisée par la direction de l'Agriculture, aujourd'hui la viticulture est dédaignée par elle, comme vouée fatalement au phylloxéra et, jusque-là condamnée à végéter misérablement, à cause de la baisse accidentelle des vins. C'est ainsi qu'elle relève le courage de nos viticulteurs.

N'avons-nous pas vu récemment la direction de l'Agriculture, par suite de ses idées sur le phylloxéra, donner le spectacle étrange de fonctionnaires violant les prescriptions des lois phylloxériques et fournir même des armes aux adversaires de ces lois, dans la question de l'introduction des légumes et des arbres.

Tels sont les griefs qu'on peut reprocher à la direction de l'Agriculture ; on peut y ajouter celui qui résulte d'un budget énorme, consacré, pour une notable portion, à payer une foule d'employés toujours inoccupés. Ces griefs sont assez graves pour que l'on puisse conclure à la suppression de cette institution.

La remplacer serait chose facile. Il suffirait de créer une inspection d'élevage, à laquelle se rattacherait un service vétérinaire, en collaboration avec notre Institut bactériologique.

De maintenir l'inspection de viticulture et d'arboriculture dont le service comprendrait aussi les autres branches de l'agriculture.

Cette inspection aurait dans sa dépendance le Jardin d'essai, que dirigerait un chef-jardinier sous le contrôle effectif de la Chambre d'Agriculture ou de ses délégués.

Quant aux services de la Ghaba et des domaines, qui sont des services financiers, ils feraient retour à la direction des Finances.

Le titulaire éclairé de ce département aurait à cœur, nous n'en doutons pas, de mettre à l'essai dans le nord de la Tunisie l'impôt du kanoun pour remplacer la dime.

Jadis, la direction de l'Agriculture s'en montrait partisan ; mais bientôt, elle n'y a plus songé et s'y est même montrée hostile. Il nous serait difficile d'en expliquer la cause, sinon par ce besoin de quiétude commune à bien des fonctionnaires et qui leur fait repousser tout ce qui pourrait troubler les habitudes prises.

Tels sont, à mon avis, les changements que comporterait la situation actuelle.

L'Etat y réaliserait de grandes économies, l'agriculture et les colons en retireraient aussi des avantages certains et une colonisation sérieuse pourrait s'étendre dans le pays, sans ruiner ceux qui la tenteraient.

(Signé) : J. M. TERRAS.

Échos Tunisiens

Retour de France

Notre sympathique concitoyen, M. Gabriel Bonnet, propriétaire à la Manouba et à Tunis, dont on n'a certainement pas perdu le souvenir, bien que nous vivions dans un siècle de vapeur, et M^{me} G. Bonnet sont de retour parmi nous après une absence de six mois passés dans cette charmante ville qui a nom : Nice.

M. et M^{me} Bonnet sont rentrés par le courrier de mercredi.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

M. Roy, le sympathique secrétaire gé-

néral du gouvernement tunisien, est rentré dimanche après un court congé passé en France.

Pour le Pirée

M. Basilio Couitéas, président de la communauté hellénique de notre ville et M. l'archimandrite Prayannis sont partis la semaine dernière pour le Pirée.

M. Couitéas est allé à Athènes pour déposer, entre les mains du ministre des Affaires Etrangères de Grèce, une plainte contre un de leurs compatriotes qui a occupé une haute situation dans notre ville ; quant à M. Prayannis, il se rend à son nouveau poste, beaucoup plus important que celui de Tunis. Nous lui adressons nos félicitations pour l'avancement dont il est l'objet.

A coups de canne

Hier, sur l'avenue de France, un grand rassemblement se formait autour de deux individus qui s'administraient, à qui mieux mieux, une sérieuse volée de coups de canne.

Le motif de la discussion : au sujet d'un chapeau incomparable dit *Hammam-el-Lif* que l'on trouve à la Chapellerie Anglaise, 4, avenue de France, et que l'un des belligérants prétendait lui avoir été soustrait par le second individu qui assurait en être le propriétaire.

« Requiescat in pace »

Nous ignorions, jusqu'à ce jour que Sfax avait son petit journal qui vient de rendre le... dernier soupir.

Ce journal devait être bien insignifiant et d'une utilité très contestable pour que les Sfaxiens l'aient laissé ainsi passer de vie à trépas.

Une pelletée de terre sur ce mort.

Requiescat in pace.

Nos automédons

A maintes reprises déjà, nous nous sommes élevés contre cette détestable habitude qu'ont les cochers des voitures de place d'aller dans les rues à une allure trop vive.

Le devoir des agents est de verbaliser et d'empêcher toute allure de chevaux trop accentuée.

Une fumisterie

Il paraîtrait qu'un impresario serait en train de former en ce moment, à Paris, une troupe théâtrale pour venir jouer cet hiver au Théâtre Municipal de Tunis.

Nous nous demandons si l'impresario en question n'est pas un gai fumiste en train de monter une balançoire à de pauvres acteurs car, en fait de théâtre municipal nous n'avons que le Théâtre Français loué jusqu'en août 1895 à M. Donchet qui peut donc seul en disposer.

Échos lointains

Nous apprenons que les honorables membres de la communauté israélite viennent de demander à la Cie Rubattino de créer une halte au kilomètre 2, pour desservir leur cimetière, situé sur la route de Tunis à la Goulette, près de cet endroit.

Si nous sommes bien renseignés, il paraîtrait que la municipalité est déjà saisie de ce projet de halte, comme comprise dans sa zone administrative et que, de plus, elle a l'intention d'édifier une borne-fontaine sur un des angles du mur d'enceinte du cimetière israélite. Cette pensée de la municipalité est louable à tous les points de vue, si on considère que 4 jours par semaine, des milliers d'Israélites vont remplir leurs devoirs religieux sur la tombe et à la mémoire des leurs et qu'au retour, se trouvant assoiffés par ces temps de chaleur, ils boivent l'eau saumâtre des puits du hameau de « Monplaisir » que les propriétaires mettent si gracieusement à leur disposition.

En effet, au moment où l'on procède à la réfection de la conduite d'eau de l'avenue de Paris, dans la partie de cette voie qui n'est pas empierrée, nous pensons qu'il serait possible, nous dirons même humainement équitable d'édifier cette fontaine projetée au terme ouest, construit par le Génie militaire, dont l'autorisation par cette administration ne fait doute pour personne.

Dans cet ordre d'idées, la Cie des Eaux

Y trouverait un revenu annuel de 3 à 400 francs, dans les concessions d'eau qu'elle accorderait à ces intéressants propriétaires de ce hameau, habité par quelques-uns et qui se trouvent obligés, nous l'avons constaté de visu, de porter l'eau potable de Tunis.

Deux Touristes.

Nous croyons devoir soumettre les réflexions des deux touristes à la haute bienveillance de notre ministre Résident, au sujet de l'eau potable sur ce point, qui faciliterait la création de villas dans une contrée appelée à un avenir certain.

Départ de M. Chimènes

Notre ami M. Chimènes, chef de trafic à la Compagnie Générale Transatlantique, s'embarque aujourd'hui pour France.

Il est à peu près certain que M. Chimènes ne reviendra plus à Tunis.

Tous nos vœux l'accompagnent dans la nouvelle fonction qu'il va probablement occuper à la direction de la Compagnie à laquelle il appartient.

Les habitants de Radès seraient très reconnaissants à M. le contrôleur civil s'il voulait donner des ordres pour que la propreté des rues ne soit pas un vain mot dans cette charmante localité.

On rencontre, en effet, de tous côtés, des tas d'ordures qui, par ces temps de chaleur, ne peuvent qu'être nuisibles à la santé publique.

Bravo!

Comme par enchantement, après notre réfutation au sujet des prétendues fraudes, Chambres de Commerce et journaux d'Algérie gardent de Conrart le silence significatif.

Nous constatons le fait avec plaisir.

Sur le B.-G.

Il est arrivé dernièrement, à Bône, cinquante nouveaux wagons pour la nouvelle ligne de Djedeïda à Bizerte.

On monte actuellement ces wagons dans les ateliers du B.-G. qui va voir commencer pour lui une ère de prospérité que lui envieront les autres compagnies d'Algérie.

La Compagnie a pris en considération la demande que nous avons faite au sujet de l'éclairage de la gare d'Hammam-el-Lif.

Six lanternes vont être placées sur le côté gauche et deux sur le côté droit.

Parfait et merci.

Changements de domicile

Le domicile de M. Sébault, huissier est transféré rue des Maltais n° 10.

L'étude de M. Arnol, huissier, anciennement rue des Maltais 40, est transférée rue d'Italie n° 7.

Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Kabyle*, capitaine Azibert, partira directement pour Marseille le samedi 11 août 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

Simple réflexion

On se demande, à Bizerte, sans pouvoir résoudre la question, comment il se fait que le rédacteur du *Courrier* soit si bien en cour auprès de certaines administrations, alors que son journal ne perd pas une occasion d'attaquer les fonctionnaires des dites administrations de la localité.

La rumeur publique attribuant la propriété de cet organe à la Compagnie du Port, nous croyons qu'elle ferait bien d'engager son agent à faire un peu moins de personnalités et à s'occuper davantage d'intérêt général.

Tout le monde y gagnerait et le propriétaire de l'Imprimerie Nouvelle éviterait peut-être ainsi l'établissement d'une maison concurrente qui, si elle se créait, le gênerait fort.

Quant aux volées de bois verts!!!

L'auteur du dernier article auquel nous faisons allusion aurait dû cheminer sur la plage le 14 juillet, il y aurait vu un grand diable, à la figure rébarbative, se promener le long du rivage et prendre des instantanés; s'il lui était venu à l'idée

de lui demander des explications il se serait probablement aperçu qu'il était armé d'une grosse trique emmanchée à un bras solide. Moins de jactance, monsieur l'anonyme, siérait mieux à votre situation plus ou moins régulière.

AVIS

Le cabinet de consultations de M. le docteur Kaddour ben Larbey est transféré depuis le premier juillet 28, avenue de Bab-Djedid.

Consultations tous les jours de 1 heure à 3 heures.

DIRECTION DES FORÊTS

Le public est informé qu'il sera procédé à Tunis le jeudi 30 août courant à 8 heures du matin à la vente des lièges de reproduction récoltés par le Service forestier. Ces lièges sont déposés auprès des maisons forestières ci-dessous désignées où les amateurs pourront les visiter :

Ain-Draham.....	1330 quintaux	5 lots
Babouch.....	1650 »	5 lots
Tabarka.....	1140 »	6 lots
Ain-el-Beya.....	350 »	1 lot
Ghardimaou.....	2180 »	6 lots
Dar-Bessel.....	360 »	1 lot
Ain-Shaa.....	650 »	1 lot

Pour plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux des Agents forestiers à Tunis, Ain-Draham, Tabarka et El-Feidja.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

L'Administration des Habous a l'honneur d'informer le public que les enchères pour la location de ses propriétés rurales, pour les années 1312-1313-1314, portées sur ses affiches ainsi que d'autres de moindre importance non mentionnées, commenceront au Divan du Charâ le lundi 13 août 1894, à trois heures, et les adjudications définitives auront lieu les lundis et jeudis et seront affichées aux bureaux des Habous et au Divan deux jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous.

Etude de M^e SOULET, huissier à Tunis.

VENTE Par Autorité de Justice

Le LUNDI TREIZE AOUT 1894, à huit heures du matin, il sera procédé, à la Salle des Ventes, de MM. les Commissaires-Priseurs, sise à Tunis, rue de Darnemark, à la vente aux enchères publiques, de :

Tables, Canapé, Glace, Armoire Buffet, Tableaux, etc.

pour l'huissier poursuivant,
SEBAUT.

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

DIMANCHE, 12 Août 1894

DEUX REPRÉSENTATIONS DE FAMILLE

de 3 à 6 heures

et de 8 1/2 à minuit.

par toute la troupe complètement renouvelée et le **Ballet du « Politeama Tunisino. »**

Restaurant de premier ordre

Déjeuner : 3 fr. — Dîner : 3 fr.

Les jeudis, samedis et dimanches dernier train à minuit et quart.

L'AMITIE DE LA RUSSIE

Nous a fait profiter d'une découverte merveilleuse. L'ataxie, la paralysie, l'hystérie, la danse de saint Guy les douleurs, les spasmes chroniques réputés jusque ici incurables sont maintenant vite et radicalement guéris par la Nouvelle Méthode impériale russe.

Plus de 10,000 guérissons constatés à ce jour en France, Belgique, Suisse et Italie.

Écrire à M. le docteur FRAYSSE, 10, rue de Richelieu, Paris, qui enverra le traitement complet contre bon de port.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioche, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2 o/o — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 o/o.

CAVES CÉLESTIN

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

Tunis. — rue de la Sebka, 5, — Tunis

SERVICE RAPIDE A DOMICILE

MAGASIN GÉNÉRAL

Avenue de France 22, TUNIS

MAISON BORTOLI FRÈRES & Cie

Encouragés par le succès que nos complets lawn-tennis avaient obtenu l'année dernière, nous avons voulu, cette année, donner une plus grande extension à ce rayon et augmenter considérablement la variété des modèles. Aujourd'hui, nous pouvons offrir à nos acheteurs un choix très complet de costumes ou vestons, ayant tous une coupe irréprochable et des dispositions nouvelles; leurs prix très modiques les mettent à la portée de tout le monde.

Nous avons apporté le même assortiment dans nos vestons de flanelle, tussor, coutil, apaga; nous mettons en vente ces articles dès aujourd'hui.

Notre préoccupation constante étant de faire de chacun de nos rayons une spécialité, nous ne craignons pas de signaler à l'attention des acheteurs notre rayon de bonneterie et chaussures, qui renferme un assortiment splendide de chemises satinette, tussor, batiste, foulard, etc., nos chaussures bords de mer, avec et sans semelle caoutchouc, en un mot toute notre chaussure d'été pour hommes, dames, enfants et fillettes.

Étoffes de toutes sortes pour robes : satinette, zéphyr, mousseline, de laine, pongé, foulard, schantung. Chapeaux pour dames dernière nouveauté. Casques de toutes formes et toutes sortes, couvre-nuque.

Par suite d'une diminution assez sensible sur la valeur de l'argent, les divers articles de la maison Christofle ont subi à leur tour, une différence très appréciable.

Seul dépositaire pour la Tunisie

de l'orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs

Dans toutes les pharmacies.

Se défier des Contrefaçons

DÉPOT : PHARMACIE NÉE

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés

DE LA SAISON

pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLÉS

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Grand Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI

Rue de l'Église, 4.

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile.

Domaine FOTIN

CHAOX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^e, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, rue Al-Djazira, Tunis

FIÈVRES

Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou colériques, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de **ANAL-FIÈVRES ROBERT** du Dr Delmas, ex-médecin major de 1^{re} classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente toutes Pharmacies.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrances de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :

De 1 an à 2 ans 3 0/0

De 3 ans à 4 ans 3 1/2 0/0

De 5 ans et au delà 4 0/0

Gérance d'Immeubles

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

S'adresser à M. BERTIER, 12, rue de Paris. Excellentes références.

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires (69, rue de la Kasba, 12, rue Kachachine.

P. PERRIN

BOUCHERIE LYONNAISE

28, rue d'Italie, Tunis

La plus ancienne boucherie française

ARRIVAGES TOUTES LES SEMAINES

BOEUF & VEAUX DE FRANCE

A LOUER

Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah. S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentiers et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI

TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et radier les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

Le Gérant : Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

REGULAIRES D'ÉTÉ

ALLER	TUNIS.....Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF.....Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF...Départ.	5 30	7 30	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00

départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

CROS ET DÉTAIL

DOURA FRÈRES

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48 -- TUNIS
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.

La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

Chauves ! Bénissez-moi !

GRACE A MA MERVEILLEUSE

Lotion Pilogène de Mesmer

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr.

100,000 fr.

seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Syphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës. Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Plique, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à A. LAUGIER chimiste Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen Successeur de Mesmer.

PARIS - 6, rue Labie - PARIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons

POUR COFFRES-FORTS

simples ou incombustibles

FORESTIER Frères (Valnes)

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE ??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE ??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI,
19, rue Chaker -- TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons-Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos cheveux sont-ils tombés ou tombent-ils ?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

POUR AMÉLIORER
POTAGES SAUPES RAGOUTS
CASSOULES et toutes sortes de MÉTS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
LES BOISSONS CHAUDES ET FROIDES
PRENEZ
DU VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE

Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

"L'APÉRITIF BELLOT"

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Lundi	A 10 heures	pour Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse.
	A 3 heures	pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 heures	pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès
Jeudi	A 3 heures	pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès
Vendredi	A 3 heures	pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures	pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès